

Tournée presse

La forêt domaniale de Rennes après l'incendie des 16 au 19 mai 2022

Programme

- Etat des lieux un an après l'incendie : les pistes pour reconstituer et protéger la forêt
- La surveillance de l'état de santé de la forêt face aux sécheresses
- Les bons gestes pour protéger la forêt l'été

La forêt domaniale de Rennes

Les 3 000 hectares de la forêt domaniale de Rennes tiennent une place importante aux portes de la métropole Rennaise et au cœur de Liffré-Cormier Communauté.

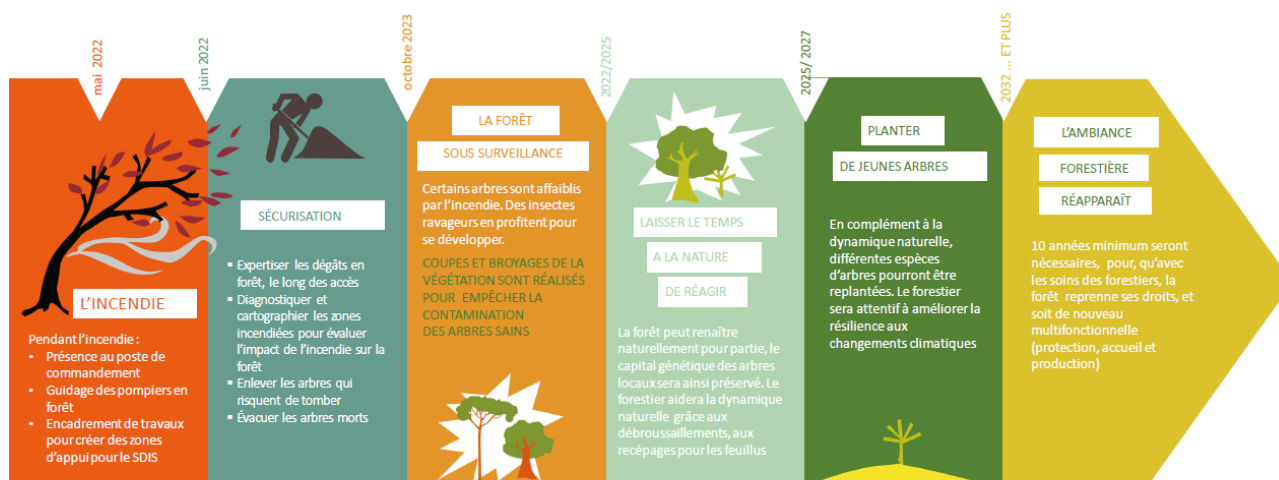
Dotée d'un schéma d'accueil du public, avec plus de 80 kilomètres d'itinéraires pédestres balisés dont le GR 39, la forêt de Rennes est le **paradis des marcheurs et des amoureux de la nature**. Des circuits très variés sont aménagés, 60 km de parcours balisés sont dédiés à la pratique de l'équitation, 6 parcours VTT sur 135 kilomètres de sentiers ont été créés pour les familles et cyclistes débutants.

Elle bénéficie également d'une protection au titre des **zones Natura 2000 et ZNIEFF** (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), concernant les zones humides et autres espaces privilégiés pour la faune et la flore.

En savoir plus sur la forêt : [Forêt domaniale de Rennes, le massif-mosaïque \(onf.fr\)](https://onf.fr/la-forêt-domaniale-de-rennes)

Principal bilan de l'incendie : 20 ha de jeunes arbres feuillus et résineux détruits.

Que se passe-t-il en forêt après l'incendie ?



La veille sanitaire



Le feu a non seulement altéré le paysage mais a bouleversé la santé des arbres en les soumettant à un stress très important. Fragilisés, ils sont aujourd'hui sensibles aux attaques parasitaires et peuvent devenir des foyers potentiels de contagion de la partie épargnée par les flammes.

Le stress intense provoqué par l'incendie diminue les capacités de réaction des arbres aux agressions des parasites. Aussi, peu de temps après un feu, il est classique d'observer des attaques d'insectes comme les **scolytes** ¹.

1. Les scolytes sont de petits coléoptères qui font partie des principaux ravageurs des forêts résineuses. Ils se développent sous les écorces entravant la circulation de la sève et entraînant la mort de l'arbre en quelques semaines.

Les pistes pour reconstituer la forêt

Après un incendie, plusieurs phases vont se succéder.

La plantation de l'hiver 2021/2022 qui avait été détruite par l'incendie en partie a été reconstituée afin de bénéficier du travail du sol qui avait été réalisé avant l'incendie.

Mais ce n'est seulement qu'après 2 à 4 ans que d'autres secteurs seront replantés. La volonté de l'ONF est de conserver tous les arbres vivants avec une attention particulière liée à la sécurité des axes de communication et d'accueil du public (critères plus stricts pour maintenir les individus). L'objectif est de laisser « la chance » aux arbres qui semblent avoir résisté au feu de continuer à vivre, et pour les arbres adultes de profiter des prochaines pluies de graines.

« Partout où cela est possible nous continuerons à pratiquer la régénération naturelle, le mode de régénération pratiqué préférentiellement sur toute la forêt publique. Toutefois, une attention et un suivi très attentifs seront exercés pour venir récolter au fur et à mesure les arbres qui ne survivront pas et qui peuvent être la porte d'entrée d'insectes xylophages. »

La reconstitution est un gros enjeu car en tant que forestier notre mission sera complexe :

« Accompagner les dynamiques naturelles là où cela est possible, reconstruire une forêt plus résiliente face au changement climatique, remettre en état et améliorer les équipements de lutte contre les incendies, repenser les équipements d'accueil du public... comme Rome, tout cela ne se fera pas en un jour !! »

3 étapes vont se succéder :

- **Diagnostiquer chaque parcelle** pour estimer le niveau de destruction des arbres, évaluer les volumes de bois à enlever et identifier les zones où les conditions pour une régénération naturelle sont réunies (nature du peuplement incendié, nombre d'arbres vigoureux restants, état du sol, ...)
- **Surveiller l'état sanitaire de la forêt** Les parasites de faiblesse vont profiter du stress subi par les arbres à cause de l'incendie pour se développer. Les arbres moins résistants ne pourront pas lutter naturellement contre l'envahisseur. Le forestier doit surveiller et agir pour éviter que les parasites attaquent les zones épargnées de la forêt.
- **Reconstruire la forêt**, cette dernière étape du processus a lieu 2 à 4 ans après l'incendie. Le forestier aidera la forêt à renaître soit en favorisant la régénération naturelle avec de légers travaux, soit avec des plantations dans les zones où la forêt n'a pu reprendre ses droits.

Une forêt plus résiliente

La reconstitution va s'appuyer sur le concept de forêt mosaïque. L'objectif : renforcer la diversification des essences, par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir, et varier les modes de sylviculture.

Les trouées créées par l'incendie seront l'occasion de mettre en œuvre cette stratégie.

En savoir plus sur la forêt mosaïques : <https://www.onf.fr/onf/+/-/8e4::infographie-la-foret-mosaïque-une-nouvelle-sylviculture-face-au-changement-climatique.html>

La mise à niveau des équipements de prévention

La forêt domaniale bénéficie d'un réseau assez dense de routes forestières carrossables, pistes en terrain naturel.

- Voies publiques : presque 25 km
- Routes forestières : plus de 48 kms
- Pistes en terrain naturel : 21 kms

Une analyse sera menée sur le massif, en lien avec le service départemental d'incendie et de secours, afin de définir les équipements nécessaires (piste, points d'eau, ...).

L'ensemble de ces réflexions (équipements du massif, reconstitution, forêt mosaïque), intégrera le renouvellement du plan de gestion, l'actuel arrivant à terme en 2024. L'ONF a lancé les études pour le futur aménagement forestier 2025-2044, dont la rédaction associera l'ensemble des acteurs locaux et représentants des usagers.

Des protocoles pour surveiller les forêts

Pour surveiller l'état sanitaire des forêts françaises, privées comme publiques, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, via la Département de la Santé des Forêts (DSF), organise une **veille sanitaire constante**. Chaque département regroupe trois observateurs chargés de signaler toutes sortes d'anomalies comme les dépérissements, les attaques d'insectes, les coups de vents, les orages

de grêle Ils doivent aussi contrôler l'émergence de nouveaux organismes invasifs comme le nématode du pin.

Afin d'évaluer l'état de santé des forêts, le département santé des forêts a mis en place un protocole simple et facilement appropriable pour l'ensemble des forestiers. Cette méthode repose sur la notation d'un panel d'arbres par massif sur la base de 2 critères : la mortalité de branche et le manque de ramification. Cet inventaire est réalisé hors feuille, au moment du débourrement - sortie des bourgeons - ce qui permet de juger de l'état sanitaire de l'arbre plus facilement (branches mortes, ramification). Ce protocole est commun à l'ensemble des forestiers en France et permettra donc un suivi dans le temps et dans l'espace.

LA FORÊT NOUS PROTÈGE... Ensemble, protégeons-là !



Chaque année, l'été est le théâtre de nombreux incendies qui viennent toucher les forêts, le changement global amplifie cette exposition au risque. La Bretagne n'échappe pas à cette tendance et en 2022 la région a été durement touchée par plusieurs incendies de grande ampleur.

Le saviez-vous : 90 % des départs de feu sont liés à l'activité humaine et que 80 % se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations, la sensibilisation du public est donc au cœur de la politique de prévention.

Chaque année, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et avec l'appui de l'ONF et de Météo-France, lancent la campagne nationale de prévention des feux de forêt et de végétation. L'objectif : sensibiliser tous nos concitoyens aux bons réflexes pour éviter les incendies et s'en protéger.

En cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint, jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peuvent suffire à dévaster des hectares de végétation ou de forêt en quelques minutes seulement.

Ces comportements peuvent avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises et des campings, mais aussi menacer ou tuer des animaux et des hommes.

Contact presse ONF

Sandrine Larvor - sandrine.larvor@onf.fr - 06.22.40.72.69